



## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 août 2022

Information pour la population

### **Objet : Signalement en lien avec le manganèse dans l'eau : la Direction de santé publique de la Montérégie transmet les résultats de son évaluation**

Mesdames,  
Messieurs,

La Direction de santé publique de la Montérégie diffuse les conclusions de l'évaluation effectuée à la suite d'un signalement adressé par des médecins pour des préoccupations liées au manganèse dans l'eau potable et le développement de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants de la communauté d'Acton Vale. La Direction de santé publique de la Montérégie a analysé les données pour le trouble du spectre de l'autisme (TSA), les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) et les troubles du langage.

Après avoir revu les données disponibles sur le manganèse dans l'eau des réseaux d'aqueduc d'Acton Vale et d'Upton ainsi que de plusieurs puits artésiens, comparé la proportion d'enfants atteints de ces troubles à ceux de l'ensemble de la Montérégie et du Québec, discuté avec des experts et fait une revue de la littérature scientifique à ce sujet, la santé publique en arrive aux conclusions suivantes :

- Globalement, la proportion d'enfants atteints de ces troubles dans la MRC d'Acton ne diffère pas de celle de la Montérégie ou du Québec.
- De plus, les résultats d'analyse de l'eau potable qui provient de ces réseaux d'aqueducs respectent de façon générale la concentration maximale acceptable de manganèse de Santé Canada fixée à 0,12 mg/L, et ce, depuis au moins 5 ans. Ces réseaux alimentent 41 % de la population de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Acton. Pour la municipalité d'Acton Vale, environ 68 % de la population est desservie par l'aqueduc.
- La communauté scientifique reconnaît qu'il puisse exister un lien entre l'ingestion excessive de manganèse et le développement de troubles neurodéveloppementaux chez les nourrissons. Il importe toutefois de préciser que les causes de ces troubles sont multiples et complexes. Il est donc difficile d'associer le développement de ces troubles à un seul facteur de risque ou à une seule cause commune.

...2

À la lumière de ces constats, la Direction de santé publique de la Montérégie juge improbable que l'on puisse lier une cause environnementale commune à ces troubles dans la région d'Acton Vale.

**Faire analyser l'eau de son puits**

La santé publique rappelle que la géologie naturelle du territoire de la MRC d'Acton est connue pour être riche en manganèse, un nutriment essentiel pour l'être humain qui est naturellement présent dans la roche, dans l'eau, dans le sol et dans les aliments. La quantité de manganèse dans certains puits privés pourrait dépasser la concentration maximale jugée acceptable par Santé Canada.

Il est donc important que les propriétaires des puits privés fassent analyser, entre autres, la quantité de manganèse dans leur eau potable et, au besoin, ajoutent un appareil de traitement d'eau. La Direction de santé publique de la Montérégie compte sur la collaboration des municipalités pour sensibiliser les propriétaires de puits.

**Pour en savoir plus**

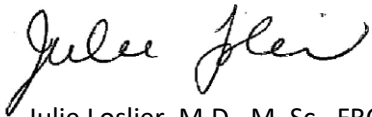
Voici le lien pour savoir comment faire analyser l'eau de son puits pour des contaminants tel le manganèse : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/feuille-eau-puits.pdf>

Voici le lien pour obtenir des informations supplémentaires quant à la qualité de l'eau de puits : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>

Vous avez accès au rapport complet d'évaluation en utilisant le lien suivant : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3982/Rapport-Agregat-ActonVale-2022.pdf>

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La directrice de santé publique de la Montérégie,



Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC

JL/NB/ng